

Depuis l'arrivée de  
Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice,  
Garde des Sceaux,  
Maître Cheick SAKO

2014

2018

**Juin 2014** : Revalorisation de la rémunération des magistrats

**9 Juillet 2014** : Création et installation officielle du Conseil supérieur de la Magistrature

**18 juillet 2014** : Elaboration et adoption de la Politique nationale de réforme de la Justice

**Juillet 2014** : Adoption des lois organiques sur la Cour constitutionnelle et la Cour des comptes

**Décret du 1<sup>er</sup> aout 2014** : Création de nouveaux organes chargés de la mise en œuvre de la réforme de la Justice

**Décret du 22 octobre 2014** : Rotation des magistrats sur l'ensemble du pays avec, pour la première fois, l'avis du CSM

**Et aussi :**

- Prise de sanctions diverses allant jusqu'à la radiation à l'encontre d'une vingtaine de magistrats indélicats ;
- Modification du cadre de coordination de la réforme en le rendant plus fonctionnel et en intégrant la réforme au sein du ministère de la Justice à travers la création de la Direction exécutive du Programme de réforme de la Justice ;
- Tenue des sessions d'assises 2014 de la Cour d'appel de Conakry, y compris la session pour mineurs ;
- Création d'une Commission pénitentiaire et d'une Commission victimes dans le cadre de la lutte contre l'impunité et d'une meilleure prise en charge des détenus, des victimes et des témoins.

2015

- 18 Février 2015 : Validation du projet de Plan d'actions prioritaires 2015-2019 de la réforme
- Mise en œuvre de la Convention de financement signée début 2015 avec l'Union européenne
- Mise en place de la Commission nationale OHADA
- Mise en place du Tribunal militaire de Conakry
- Tenue de la session d'assises 2015 de la Cour d'appel de Kankan
- Mise en place et opérationnalisation de la Cour constitutionnelle
- Pose de la première pierre de la Maison centrale de Yorokogua, préfecture de Dubréka
- Poursuite de la prise de sanctions à l'encontre des magistrats indéclicats
- Elaboration des projets de Code pénal, Code de procédure pénale, Code de justice militaire et Code civil révisés
- Séries de formations des acteurs judiciaires, notamment en justice juvénile, en administration pénitentiaire et en fonctionnement de la chaîne pénale
- Organisation du concours de recrutement de 50 auditeurs de justice
- Stage d'un mois environ pour 8 magistrats aux USA, 6 en France, 6 au Ghana et 5 au Bénin.

## **PRESENTATION DE LA REFORME DE LA JUSTICE**

### **I- REFORME LEGISLATIVE**

- Code pénal, promulgué le 26 octobre 2016 ;
- Code de procédure pénale, également promulgué le 26 octobre 2016 ;
- Code justice militaire, en cours de promulgation ;
- Projet de Code civil, actuellement sur la table de l'Assemblée nationale pour adoption ;

- Loi anti-corruption (Loi n° 2017-041/AN du 4 juillet 2017 portant lutte contre la corruption et les infractions assimilées), promulguée le 7 août 2017 ;
- Loi organique portant organisation et fonctionnement de la Cour suprême, promulguée ;
- Avant-projet de Code de l'enfant en cours de finalisation ;
- Loi n° 2017-033/AN du 4 juillet 2017 modifiant certaines dispositions de la Loi n° 2015-019/AN du 13 août 2015 et portant création du Tribunal de commerce de Conakry ;
- Loi n° 2014-019/AN du 13 août 2014 portant organisation judiciaire, promulguée ;
- Projet de loi portant lutte contre le terrorisme, en cours de discussion au niveau du Conseil des ministres ;
- Projet de décret sur les Maisons de Justice, en cours de discussion au niveau du Conseil des ministres ;
- Décret n° 309/PRG/SGG du 31 octobre 2016 portant régime juridique des établissements pénitentiaires, publié ;
- Décret n° 310/PRG/SGG du 31 octobre 2016 portant statut du personnel de l'Administration pénitentiaire, publié ;
- 14 textes d'application des deux précédents décrets, ont été élaborés :

#### 1. Les projets de textes liés au statut du personnel :

- Le Code d'éthique, de déontologie et de discipline du personnel de l'administration pénitentiaire ;
- L'arrêté du ministre de la justice fixant les modalités d'attribution de la note chiffrée ;
- L'arrêté du ministre de la justice fixant les règles de procédure de mise en place et de tenue du conseil de discipline ;
- L'arrêté conjoint des ministres de la justice, de la fonction publique et des finances fixant les modalités et conditions d'ouverture dans les fichiers de la fonction publique, d'une sous fiche consacrée à l'administration pénitentiaire, en vue d'assurer la mise en œuvre de son nouveau cadre juridique ;
- L'arrêté fixant les conditions et modalités des stages prévus dans le Décret portant statut particulier du personnel de l'administration pénitentiaire.
- L'arrêté conjoint des ministres de la justice, de la fonction publique et des finances fixant les primes à allouer au personnel de l'administration pénitentiaire ;

- L'arrêté conjoint des ministres de la justice, de la fonction publique et des finances fixant les indemnités à allouer au personnel de l'administration pénitentiaire ;
- L'arrêté conjoint des ministres des finances et de la justice fixant les modalités d'ouverture et de fonctionnement des régies pour une meilleure gestion du pécule des détenus ;
- L'arrêté fixant le régime spécial de couchage, d'alimentation et d'habillement des mineurs privés de liberté, du ministre de la justice.

## 2. Les projets de textes liés à l'organisation, au fonctionnement des établissements pénitentiaires :

- Le décret portant création, organisation, fonctionnement et suppression d'établissements pénitentiaire et de réinsertion ;
- Le décret fixant les modalités de création et de fonctionnement des centres de détention, de rééducation et de réinsertion socioprofessionnelle pour mineurs ;
- Le Règlement intérieur des prisons ;
- L'arrêté conjoint du ministre de la Justice et du ministre de la Défense nationale fixant les conditions d'octroi, de détention et d'usage des armes ;
- L'arrêté fixant les conditions de réparation des accidents de travail et les maladies professionnelles dont sont victimes les détenus exécutant un travail pénal ;
- L'arrêté du ministre de la justice déterminant les conditions d'entretien des détenus;
- Le modèle d'agrément à octroyer aux ONG et autres visiteurs par le ministre de la justice.
- Décret n° 2017-147/PRG/SGG du 27 juin 2017 portant création, organisation et fonctionnement du CFJ ;
- Avant-projet de décret portant organisation et fonctionnement du CSM en cours de finalisation.

## **II- RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES RESSOURCES HUMAINES**

- Recrutement de deux promotions de 100 auditeurs de justice (dont 5 femmes) et de 100 élèves greffiers (dont 5 femmes) : la première promotion sort en février 2018, et la seconde commence la formation initiale en janvier 2018 ;
- Un plan de formation structuré a, à cet effet, été élaboré conformément au statut de la magistrature.

## **III- ETAT D'AVANCEMENT DES PROGRAMMES / PROJETS EN COURS**

### **3.1- PARJU (UNION EUROPÉENNE)**

- Le DP2 prévoit la prise en charge des honoraires des formateurs du Centre de formation judiciaire (CFJ) ;
- Aménagement des locaux du CFJ pour un coût de 100.000 euros, outre le financement des études techniques ;
- Appui à l'organisation d'audiences foraines à Nzérékoré et Kindia (juillet – août 2017) qui ont permis de juger 70 dossiers impliquant 170 accusés ;
- Financement d'un programme de formation continue au profit de magistrats et autres professionnels de la Justice dans les ressorts des cours d'appel de Conakry et Kankan ;
- Mission d'études sur les circuits budgétaires et atelier de validation au profit de la DAF ;
- Mission d'études sur le fonctionnement de l'IGSJ
- Mission d'études du SE/CSM, du DRH et du DNAP au Sénégal ;

- En perspective, construction des TPI de Kindia, Mamou et Kankan
- Etudes techniques et élaboration du DAO sur les travaux sont en cours de validation ; démarrage des travaux prévu pour début 2018 ;
- Equipement de l'Administration centrale et des juridictions à raison de 200 kits mobiliers (bureaux + fauteuils + chaises visiteurs + armoires) ainsi que d'environ 200 kits informatiques, 14 véhicules (dont 1 ambulance et 3 fourgons cellulaires pour la DNAP et 1 bus pour le CFJ), 7 véhicules 4X4 et 2 berlines
- Contribution au financement du futur procès des évènements du 28 septembre à hauteur de 500.000 euros ;
- La **FIDH** a bénéficié de l'Union européenne d'une subvention dans le cadre de la lutte contre les violations des droits de l'homme.

### **3.2- PROJET D'APPUI À LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA JUSTICE ET À LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ (PNUD)**

- Mise à disposition d'un consultant international en appui au renforcement de la chaîne pénale ;
- Appui à la révision du C.civ, du CP, du CPP, du CJM, de la LAC, de la LT et à l'élaboration des décrets relatifs à l'Administration pénitentiaire ;
- Dotation de la Cour constitutionnelle en matériels informatiques ;
- Conclusion d'accords de partenariat avec 5 juridictions pilotes (TPI Dixinn, Kindia, Mamou, Labé, Kankan et Nzérékoré) en appui à la tenue des audiences correctionnelles et criminelles ;

- Formation initiale et continue des OPJ militaires (2016-2018).
- **HCDH** : Monitoring judiciaire et pénitentiaire de la situation des droits de l'homme dans les 33 préfectures et les 5 juridictions pilotes ;
- Appui psychologique aux détenus de la Maison centrale de Conakry ;
- En collaboration avec les NU, mise à disposition du pool des juges d'instruction d'un Expert Justice Senior.

### **3.3- PROJET DE RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT (PRED)- USA**

**Dans le cadre du renforcement des capacités des TPI de Siguiri, Labé, Kissidougou, Kindia et Dixinn, considérés comme juridictions pilotes :**

- Etude diagnostic de la chaîne pénale management, rapports hiérarchiques et collaboration horizontale) ;
- Réalisation d'une étude de base sur l'accès au droit et à la Justice ;
- Mise en place d'un Fonds d'appui aux initiatives de la société civile quant à l'accès au droit et à la Justice ;
- Formations et coaching adaptés aux constats effectués ;
- Dotation en fournitures et équipements nécessaires (bureautique, outils de police scientifique et logistique) ;
- Appui au fonctionnement des cadres de concertation et de coordination de la chaîne pénale ;
- Appui à la tenue des audiences correctionnelles et criminelles ;

- Appui à la tenue régulière des missions d'inspection et de contrôle interne ;
- **COGINTA** : Lancement du projet d'appui aux Maisons de justice ;

### **3.4- PROJET D'APPUI À LA RÉFORME DE LA JUSTICE (AFD)**

- Organisation de 4 ateliers de formation sur la vulgarisation du CP et du CPP simultanément à Conakry et à Kankan, puis à Labé en février 2017 ;
- Lancement du processus de recrutement d'un expert international pour les études en vue de la création du CDJ ;
- L'édition et l'impression de 2.500 exemplaires du CP et 2.500 exemplaires du CPP (en cours) ;
- La formation des formateurs en gestion des pièces à conviction, en août 2017 ;
- Voyage d'études de 4 cadres du MJ en France auprès de l'AGRASC, en fin 2016 ;
- Elaboration du Guide pratique sur la gestion des pièces à conviction, en juin 2017.

### **3.5- AMBASSADE DE FRANCE**

- Dotation de la Cour constitutionnelle en matériels informatiques ;
- Formation initiale dispensée par l'AT France (2016-2017) au profit d'auditeurs de justice et d'élèves greffiers ;



- Formations thématiques (lutte contre la corruption, management des juridictions, contentieux de l'Internet).

### **3.6- UNICEF ET TDH**

- Formation de 25 professionnels de la chaîne pénale (juges, greffiers, OPJ) sur le respect des droits des enfants et à leur prise en charge ;

### **3.7- CICR**

- En 2017, visites régulières de 9 prisons (Conakry, Coyah, Boké, Kindia, Mamou, Nzérékoré, Siguiri, Kankan, Labé) ;
- Appui au plan nutritionnel thérapeutique aux détenus : programme d'hygiène (désinsectisation et distribution d'articles d'hygiène, formation des comités d'hygiène) ;
- Vulgarisation des nouveaux CP et CPP.

### **3.8- ASSOCIATION DES JURISTES EN ACTION POUR LE DROIT (AJAD) :**

- Don d'exemplaires du Code OHADA au CFJ ;
- Contribution au Forum des métiers du droit ;

## **IV- DÉFIS ET DIFFICULTÉS**

- Une plus grande implication des cadres de l'Administration centrale du ministère dans l'élaboration des TDR des activités ;
- Les ressources humaines sont insuffisantes notamment au niveau de la DNAP, du CJJ et de la DERJ ;

- Achat de robes pour la 4<sup>e</sup> promotion des auditeurs de justice (au nombre de 50) et la 3<sup>e</sup> promotion des élèves-greffiers (également au nombre de 50) pour leur permettre de prêter serment avant d'être affectés dans les juridictions.
- Equiperment infirmerie : mobilier, kits médicaux, produits pharmaceutiques et prise en charge des détenus malades ;
- Réinsertion sociale : atelier de couture pour les femmes ; extension du quartier des mineurs et assurer leur alphabétisation.
- **Mise en place du tribunal de commerce de Conakry** : Il serait préférable de construire le tribunal de commerce, l'Etat devant alors trouver le site approprié.
- **Accès au droit et à la justice** : prise en charge des témoins, experts et des honoraires des avocats commis d'office, ces derniers en attendant l'élaboration de la loi sur l'aide juridictionnelle, prévue dans le DP2 ; ce qui permettrait de limiter les détentions provisoires.